



L'Ameublement
français

#MY
FURNITURE
IS FRENCH

CONTACT PRESSE

L'Ameublement français

120 avenue Ledru-Rollin

75011 Paris

01 44 68 18 00

amandine.robert@ameublement.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – LE 30 JUIN 2020



L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS ET L'ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS SIGNENT LA CHARTE DES ACHATS PUBLICS DE MOBILIER

Accompagnés par la Médiation des Entreprises, les industriels de l'Ameublement français et l'Association des Acheteurs Publics (AAP) ont co-signé la Charte des Achats publics de mobilier. Ce document a été pensé pour faire évoluer les comportements d'achats et accroître la relation de confiance entre les partenaires commerciaux.

UNE CHARTE CO-CONSTRUITE POUR FACILITER LES ECHANGES COMMERCIAUX

Cette charte co-construite par les industriels de l'Ameublement français et l'AAP a pour objectif de faciliter les relations équilibrées et pérennes entre les acteurs économiques. Garant des bonnes pratiques, ce document contribue à la viabilité et à la croissance des entreprises de la filière et favorise le dynamisme de l'économie française.

La charte Achat Publics est un outil de référence pour :

- **Rappeler** les usages recommandés pour des échanges commerciaux vertueux ;
- **Préciser** les engagements des parties ;
- **Faciliter et fluidifier** les interactions entre les parties.

Pédagogique, cette charte aborde des sujets comme le sourcing, les délais de réponse aux consultations et appels d'offres, les critères d'attribution, les prix, l'allotissement, les échantillons de mobilier ou encore la propriété intellectuelle.

Cette charte s'inscrit dans une démarche nationale plus large, initiée par le Médiateur des entreprises, qui consiste à favoriser la fluidité des relations entre clients et fournisseurs dans le but de libérer le potentiel de croissance des filières. Le Médiateur des entreprises a ainsi accompagné les travaux collaboratifs menés en 2019 par l'AAP et l'Ameublement français jusqu'à l'élaboration de la charte des Achats publics de mobilier.

TOUS LES ESPACES DE VIE GERES PAR LES ACTEURS PUBLICS SONT CONCERNES

Les industriels de mobilier destiné aux acheteurs publics, aux collectivités territoriales, services de l'Etat, hôpitaux ou autres établissements publics sont concernés par cette charte :

- Mobilier urbain, d'aires de jeux et de parcours sportif ;
- Mobilier pour la petite enfance ;
- Mobilier scolaire, universitaire, et de salles de formation ;
- Mobilier de bibliothèques et médiathèques ;
- Mobilier pour les salles de spectacle et amphithéâtres ;
- Mobilier d'hébergement et de restauration collective ;
- Mobilier pour les hôpitaux et les maisons de retraite ;
- Mobilier destiné aux équipements de loisirs, culturels et sportifs ;
- Mobilier de bureau.

Au 30 juin, ce sont plus de 40 industriels membres de l'Ameublement français qui ont signé cette charte :

ACROPOSE ; ALKI ; AREA ; ATECH – GROUPE GIROUD ; BUROCEAN ; BURONOMIC ; BUTON DESIGN ; CIDER ; CITE CONCEPT 2.0 ; CLASSHOTEL ; CLEN ; CONCEPT URBAIN ; CROUZET AGENCEMENT ; CVC CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES ; CYRIA ; DASRAS ; DPC ; EUROSIT ; GAUTIER OFFICE ; HERMAN MILLER ; HUSSON INTERNATIONAL ; IA FRANCE ; INGENIA ; LOXOS ; MATHOU ; MBA ; METALCO MOBIL CONCEPTS ; MIRIMA DESIGN ; NOWYSTYL ; PRO URBA ; RODET ; RONDINO ; SEDAC MERAL ; SEMCO ; SIMIRE ; SINEU GRAFF ; SPL- PROCITY ; TOLERIE FOREZIENNE ; ULMANN ; UNIVERS ET CITE ; VITRA.

À PROPOS DE L'AMEUBLEMENT FRANÇAIS

L'Ameublement français est une organisation professionnelle qui rassemble 350 entreprises françaises de la fabrication d'ameublement et de l'aménagement des espaces de vie. Accélérateur de son industrie, l'Ameublement français facilite la conquête de ses adhérents vers les marchés nationaux et internationaux, encourage l'innovation et les savoir-faire afin de s'adapter aux enjeux de demain. L'Ameublement français met à leur disposition des ressources et initie des actions collectives favorisant le partage avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, de l'objet au projet. Convaincu de la force du collectif, l'Ameublement français est un acteur engagé sur les scènes politiques, économiques, et sociales pour faire rayonner l'excellence industrielle et l'art de vivre à la française.

A PROPO DE L'AAP

Association indépendante, à vocation nationale, l'AAP rassemble les acheteurs publics : ceux des collectivités territoriales, mais également les acheteurs des services de l'Etat, des hôpitaux ou d'autres établissements publics. Ses missions : faire entendre la voix des acheteurs publics, de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'Etat • Défendre les spécificités du métier d'acheteur • Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'achat public • Constituer un réseau de solidarité entre acheteurs • Proposer via son site web un ensemble d'outils et des services utiles aux acheteurs dans leur pratique quotidienne (veille stratégique, service de questions/réponses, fiches achats ...). A ce jour elle compte plus de 400 adhérents.